

Adopté par le Conseil National - Session 16 décembre 2022

Document de référence en HEMATOLOGIE à l'usage des commissions de qualification

Pré requis pour une qualification en hématologie option maladies du sang et oncohématologie

La vie hospitalière

- Soit 24 mois d'activité temps plein dans des services formateurs pour la spécialité ;
- Soit 24 mois en Centre Hospitalier Universitaire (CHU) avec encadrement par des hospitalo-universitaires (PU-PH et MCU-PH) ;
- Soit en Centre Hospitalier (CH) mais terrain de stage agréé pour la formation des internes ; dans ces conditions, 12 mois sur les 24 doivent avoir été réalisés dans un service formateur avec encadrement universitaire.

Cet emploi doit être rémunéré.

Le candidat a une expérience dans les différents champs de la spécialité hématologie (hématologie maligne, hémostase, transfusions) et a la capacité à faire face aux urgences hématologiques ; il y a eu une expérience des différentes formes d'exercice (hospitalisation conventionnelle, de jour, consultation et permanence des soins) ; il a une activité de présentation des dossiers en RCP.

La formation continue

- Présence effective dans les réunions de groupes coopérateurs français d'études et de traitement d'hémopathies malignes (Groupe Français sur les Myélodysplasies, Syndromes myéloprolifératifs, lymphomes, leucémies, myélome etc ; ou pathologies non malignes ; justificatifs dans le dossier) ;
- Participation à la recherche clinique et translationnelle au niveau de la région d'exercice ;
- Participation aux congrès de la spécialité (SFH participation annuelle recommandée, EHA, ASH) ;
- DFMSA fortement recommandé, DIU ou DU en lien avec la spécialité

Publications non essentielles mais appréciées ainsi que des communications dans des congrès.

La présence dans les réunions organisées par l'industrie pharmaceutique peut-être mentionnée mais ne doit représenter qu'une partie minoritaire des efforts de formation.

Ont contribué à l'élaboration de ces pré requis :

Professeur Véronique LEBLOND ; Professeur Alain DELMER ; Professeur Emmanuel GYAN ; Professeur Thierry LAMY de la CHAPELLE ; Professeur François GUILHOT (président de la commission).

**** ****
—